

TURQUIE

Victimes de la violence familiale

Index AI : EUR 44/022/2004

ÉFAI

Embargo : mercredi 2 juin 2004 (08 h 00 TU)

DOCUMENT PUBLIC

La violence contre les femmes revêt différents aspects, on la rencontre partout dans le monde, l'environnement social, racial et religieux de ses victimes varie. Le facteur commun est le mépris total des droits humains fondamentaux des femmes. Le dernier rapport d'Amnesty International dans le cadre de sa campagne [Halte à la violence contre les femmes](#) porte sur la Turquie. Il est intitulé [Turkey : Women confronting family violence](#) (index AI : EUR 44/013/2004) et répertorie un certain nombre de cas de violence familiale, notamment ceux-ci :

Guldunya Toren

Guldunya Toren a appelé son bébé « Espoir ». Elle savait qu'elle et son enfant pourraient ne pas vivre très longtemps. Enceinte, elle avait refusé d'épouser son cousin et on l'avait envoyée chez un oncle à Istanbul. Là, un de ses frères lui avait donné une corde en lui disant de se pendre. Elle s'était enfuie et avait demandé protection à la police, mais il lui avait été répondu que son oncle et son frère avaient promis de ne pas la tuer. En février 2004, quelques semaines après la naissance du bébé, ses frères auraient tiré sur elle dans la rue, la blessant à la tête. De son lit d'hôpital, elle a imploré les policiers de la sauver. On l'a laissée seule face à ses meurtriers. Elle a été tuée dans la nuit, par balle, à l'intérieur même de l'hôpital qui n'était pas gardé.

« Reyhan »

Le mari de « Reyhan » l'a battue et forcée à avoir des relations sexuelles durant ses treize années de mariage. Voici son histoire, telle qu'elle l'a racontée à Amnesty International, dans sa ville natale en Turquie, le 3 juin 2003 :

« Je travaille depuis quelque temps parce que mon mari est sans travail. Un jour au début de cette année je l'ai trouvé, en rentrant, en train de s'en prendre à ma fille (âgée de neuf ans). Je ne pouvais pas parler tellement j'avais peur. Trois jours plus tard,

j'ai pris ma fille et je suis partie. J'ai dû laisser les garçons avec lui parce que je savais que sa famille s'occuperait d'eux. Nous sommes chez mon père, mais je ne sais pas quoi faire, il est très malade et ne peut pas s'occuper de ma fille, je ne peux donc pas travailler. Le jour de la première audience, j'avais tellement peur que mes jambes tremblaient. Mais le juge a été bien – c'était une audience à huis clos et il a demandé un rapport médical.

Pourquoi est-ce que mon propre honneur devrait être mis en cause ? La communauté turque voit les choses de manière très critique. Quoi qu'il arrive, la femme souffrira. Mais je me suis dit que quelqu'un qui pouvait faire cela (s'en prendre à un enfant) était capable de tout, alors ça m'a donné du courage. » ●

Pour plus d'informations, consulter le rapport intitulé [Turkey : Women confronting family violence](#) (index AI : EUR 44/013/2004).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>